université PARIS DIDEROT PARIS 7

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 018 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7,

**vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**vu le décret du 18 octobre 2007**
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°7**
dans sa séance du 9 au 11 juin 2008 ;

**vu la décision n°2005-246**
créant l'unité de recherche U 726 ;

**D E C I D E N T**

**Art. 1 :** L'Unité de recherche U 726 intitulée : « Bioinformatique génomique et moléculaire » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

**Art. 2 :** Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 726 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Le Président de l'Université
Paris Diderot – Paris 7

Le Directeur général
de l'Inserm